



Résiliation assurance habitation départ étranger

Par **Jo38**, le **29/05/2015** à **18:05**

Bonjour,

J'ai déménagé à l'étranger il y a environ 6 mois. Je n'ai jusqu'à présent pas résilié l'assurance de mon ancien logement, dont j'étais locataire. Mon assurance m'affirme que la résiliation de mon contrat ne pourra être effective qu'à l'échéance (c'est à dire fin avril 2016), car mon changement de situation date de plus de 3 mois.

Cela me semble un peu difficile à accepter (même si je l'ai un peu cherché), surtout depuis que la loi Hamon est entrée en application. J'ai essayé de chercher la justification dans les textes législatifs mais je n'entends pas grand chose au dialecte de ces textes donc je n'ai pas trouvé de réponses.

Si quelqu'un pouvait me confirmer que mon assurance a raison, et surtout m'expliquer pourquoi, je lui en serais très reconnaissant.

Cordialement,

Johan